

## **VISITE MINISTERIELLE**

*M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur  
Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation  
et de la Fonction publique*

**ASSEMBLEE DE CORSE - 6 FEVRIER 2015**

**Ouverture de séance à 10 H 30.**

### **Le Président BUCCHINI**

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
Madame la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction  
publique,

Chers collègues,

C'est un honneur pour moi de vous accueillir ici, à l'Assemblée de  
Corse, au nom de l'ensemble des conseillers.

Je tiens notamment à vous dire combien nous sommes sensibles à  
votre venue, alors que vous avez un agenda particulièrement chargé,  
puisqu'aux contraintes inhérentes aux responsabilités gouvernementales est  
venue, hélas, s'ajouter la gestion d'une crise aigüe.

Permettez-moi, à cette occasion, d'exprimer à nouveau la solidarité  
de la Corse, qui s'est manifestée à l'unisson du pays tout entier le 11 janvier,  
par des défilés citoyens sans précédent depuis la Libération.

Solidarité, d'abord et avant tout, envers les victimes de ce qui reste  
un drame humain épouvantable.

Solidarité, ensuite, envers les services publics de police, de justice et  
de secours qui ont agi avec une réactivité, une efficacité et un sang-froid  
exemplaires.

Solidarité, enfin, dans la défense de valeurs universelles qu'un fanatisme barbare a prétendu faire reculer en assassinant ceux qui les exerçaient.

Vous avez, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, incarné à la tête de vos équipes la riposte immédiate de la République, en ayant le courage d'écarter d'emblée toute surenchère sécuritaire. Mais il nous appartiendra collectivement d'apporter des réponses durables à toutes les fractures, les blessures et les carences qui ont été révélées. Ne doutez pas qu'ici, à notre niveau et dans le pluralisme de nos sensibilités, nous partageons cette volonté de rénover le pacte républicain, dans l'objectif que personne n'en soit exclu, pour que personne ne trouve prétexte à le bafouer, avec l'espoir que, selon un vieil adage corse souvent répété par un élu de mandatures précédentes, « *le bien profite à tout le monde* ».

Car notre île est riche à la fois d'une identité culturelle forte, d'une communauté immigrée nombreuse et laborieuse, et d'une démographie en mutation. Au carrefour des influences du monde méditerranéen, elle a appris que l'ouverture à l'altérité était certes dérangeante, provoquant parfois des comportements d'exclusion ou de domination, mais qu'elle pouvait être aussi salutaire dans une élévation mutuelle. Longtemps terre d'émigration, elle peut aisément comprendre la condition de l'immigré, son ressenti ou ses réflexes communautaires. Ayant subi plus que les régions continentales une crise de modernité génératrice de tensions et de violences, exposée aujourd'hui aux déséquilibres du modèle économique dominant, elle ressent davantage l'obligation d'offrir à tous ses enfants un avenir épanoui dans un « vivre ensemble » enfin apaisé.

Ne nous y trompons pas, un tel effort exigera des choix peut-être douloureux en période de réduction des moyens publics. Mais au contraire de la démagogie du court terme, ce sont bien là les conditions d'une réussite durable. Et ainsi que l'a réaffirmé le Recteur de notre Académie, l'école peut faire beaucoup, et dès le plus jeune âge, mais elle ne pourra pas tout.

Bien entendu, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, vous n'êtes pas venus nous voir dans ce cadre. Mais si j'ai souhaité insister sur cette actualité dans mon propos d'ouverture, c'est pour que nous gardions bien à l'esprit que toute réforme institutionnelle s'inscrit forcément dans un contexte plus large. La seule rationalité technique ou juridique ne saurait constituer une

motivation suffisante, lorsqu'il s'agit d'apporter des solutions concrètes pour améliorer le sort de nos concitoyens.

J'ai coutume de qualifier cet hémicycle de « *locu santu di a dimucrazia* », le lieu saint de la démocratie insulaire. Il représente en effet non seulement le centre décisionnel de l'institution régionale, qui agit avec des compétences considérables pour le développement de la Corse, mais il est également le symbole par excellence de notre statut particulier.

Votre présence dans cet hémicycle témoigne, à cet égard, de l'intérêt que l'Etat nous porte et de la volonté du gouvernement de poursuivre par ces échanges la construction d'un modèle de démocratie locale original, responsable et dynamique.

Depuis bientôt un tiers de siècle, les insulaires font ici un apprentissage novateur des responsabilités publiques. Progressivement, ils ont acquis la capacité de conjuguer l'expression du pluralisme le plus large avec la recherche de décisions opérationnelles ; de mettre en œuvre la décentralisation de nombreuses politiques nationales en y intégrant les spécificités d'une région qui n'en manque certes pas, et la valeur ajoutée (nous y tenons tous) de la proximité du terrain ; et de savoir élaborer par eux-mêmes des cadres de proposition qui contribuent à adapter les politiques publiques aux enjeux importants de l'avenir.

Certes, chez nous comme ailleurs, tout ne va pas sans retards d'exécution, sans dispersions d'énergie, sans confrontations parfois stériles, mais objectivement, personne ne pourra nier que le statut particulier est une réussite. Les citoyens ne s'y trompent pas, d'ailleurs, quand ils participent massivement aux élections territoriales et vous me permettrez aussi de souligner que le renoncement, voici quelques mois, à la violence clandestine a été facilité par la vitalité de cette Assemblée.

Pour autant, nos institutions n'auraient guère intérêt à se satisfaire de ces acquis pour rester figées. En plus de la gestion quotidienne des compétences décentralisées, nous avons une exigence permanente de progrès dans l'efficacité des interventions publiques, comme nous avons aussi la responsabilité d'anticiper certaines évolutions, pour élaborer des réponses à la hauteur des principaux enjeux d'avenir pour notre île.

C'est à ce titre qu'à des majorités certes variables, mais toujours consistantes, notre Assemblée a saisi le gouvernement de propositions visant à la reconnaissance des spécificités de la Corse (dans la Constitution) ; à une rationalisation des institutions locales par le regroupement de la CTC et des conseils généraux dans une collectivité unique ; à la refonte partielle de nos ressources fiscales et budgétaires ; et à la définition de statuts protecteurs pour la langue corse et le foncier, dans le but de préserver ces deux richesses collectives. J'ajoute que le projet de PADDUC adopté en novembre et soumis actuellement à la concertation, permet d'inclure ces mesures dans la cohérence d'un véritable projet de développement pour notre île.

Pour être honnête avec vous, je ne vous cacherais pas que certaines de ces propositions suscitent de réels clivages sur ces bancs comme dans la population ; et je préciserai -s'il en était besoin- qu'une Assemblée régionale, aussi décentralisée soit-elle, ne saurait exiger du gouvernement de la République et du Parlement qu'ils se bornent à obéir à ses demandes.

Mais je reste persuadé que si nous partageons les mêmes constats et un pareil sentiment d'urgence, nous parviendrons, peut-être, à nous accorder pour avancer de façon responsable, mais réellement significative.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Madame la Ministre de la Décentralisation, vous me permettrez de conclure avec ce qui, je l'espère, ne sera pas une note politique trop personnelle, en faisant référence à une récente tribune de l'ancien premier ministre de Belgique, Elio di Rupo (je le cite et je rends Jean-Louis attentif) :

*« (au niveau européen) les mots choisis sont toujours les mêmes : réformes, libéralisation, etc. ... Parler des conséquences sociales de la crise est vécu par certains comme une provocation. Pourtant, la question n'est pas de savoir comment on réduit ou détruit les droits des travailleurs et des consommateurs, mais bien comment on les protège et les renforce. La question n'est pas de savoir comment on supprime des services publics pourtant essentiels, mais comment on facilite l'investissement public pour garder des écoles, des hôpitaux, des transports accessibles. La question ne se limite pas à la confiance des marchés, la question est aussi l'encadrement de la finance pour éviter de nouvelles dérives ».*

En apportant ensemble, ici et maintenant, des réponses à ces questions, nous parviendrons à renforcer aussi bien le devenir de la Corse que les valeurs de la République.

Je vous remercie et je passe la parole au Président du Conseil exécutif.

### **Le Président GIACOBBI**

Monsieur le Président,  
Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre,

Il y a bientôt cinq ans, dès le début ou presque de cette mandature, j'ai pris l'initiative d'ouvrir un dialogue au sein de cette assemblée sur l'organisation institutionnelle de la Corse et sa place dans la Constitution de la République.

Dans le passé, nous avons connu le dialogue de sourds, des jours et des nuits de discours sans fin, d'oppositions frontales, dont vous avez été en mon temps un des éléments pas toujours le moins buté, je le reconnais, et je ne voulais pas revivre ce cauchemar récurrent.

Il a donc été souhaité, ou j'ai souhaité un dialogue structuré, organisé, éclairé. Il s'est fait autour de la commission présidée par Pierre CHAUBON, en s'appuyant sur une exceptionnelle cheville ouvrière, ou plutôt une cheville intellectuelle en la personne de José COLOMBANI ici présent.

Nous avons abordé tous les sujets, ceux qui fâchent y compris. Sur tous, nous avons pu réunir, sinon le consensus, du moins de très larges majorités.

S'agissant de la place de la Corse dans la Constitution, vous nous avez opposé, ce que l'on peut comprendre, ce que l'on appelait un « non possumus ». Je n'y reviens pas, aujourd'hui du moins, car n'en doutez pas, la langue corse, la terre corse, la fiscalité en Corse sont des sujets qui reviendront.

Sur l'organisation institutionnelle, j'avais pris la précaution de demander au niveau approprié de l'Etat si on tiendrait compte de bonne foi et

positivement de nos propositions, et c'est à partir de ce feu vert, en quelque sorte, que le dialogue a pu commencer. Il en est résulté, après un travail considérable, des propositions précises, claires, pratiques et logiques. Cette assemblée a su transcender la vieille propension aux disputes et aux querelles qui n'est pas l'apanage des peuples celtes, mais qui se retrouve parfois dans le milieu insulaire, en tout cas chez nous.

La perversion, on ne peut pas y échapper, elle existe partout. Et dans cette affaire, on s'en doute, l'arbitrage du gouvernement a été précédé, comme toujours, par une période un peu confuse, où les mouches du coche, les visiteurs du soir, les copains corses si bien informés –je n'ai pas dit « les coquins »- ont déployé leur médiocre talent. Dans quel but ? Faire échouer ou retarder une réforme, que parfois on pouvait faire mine de soutenir. Tout cela n'a aucun intérêt et c'est un grand mérite que l'on doit reconnaître à ce gouvernement, il est allé, je crois, à l'essentiel, vous allez nous le confirmer, c'est-à-dire à l'intérêt général. Personnellement, je me suis abstenu de toute manœuvre ou de toute perversion, je suis allé, pour exposer mes convictions, moi-aussi à l'essentiel.

Et pour finir sur l'essentiel, rappelons un fait que l'on ne saurait éluder. Les sujets dont nous avons débattu et sur lesquels nous avons conclu ont longtemps été le prétexte à la violence. Or, par une décision unilatérale de ceux qui la revendiquaient, cette violence politique en Corse a cessé.

Que de chemin parcouru depuis un autre 6 février dont nous avons tristement commémoré tout à l'heure la date !

Nous sommes aujourd'hui à la conclusion d'un débat démocratique ou d'une étape de ce débat démocratique, libres de toute menace, sereins, raisonnables et raisonnés.

Vous allez maintenant nous démontrer, j'espère, que tout ce travail, ce débat peut aboutir au Parlement bientôt ; Parlement où je suis, vous le savez, parfois critique, mais toujours fidèle et quelques fois utile d'ailleurs dans les moments d'étroitesse arithmétique.

Pour cela Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, je vous remercie par avance.

## **Le Président BUCCHINI**

Je vous remercie.

Donc, il va y avoir des interventions de responsables de groupes. Je rappelle, nous l'avons dit hier aussi, que chaque groupe peut parler dix minutes. Je vais donc commencer par Camille.

**M. Camille de ROCCA SERRA, groupe Rassembler pour la Corse.**

Monsieur le président,  
Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre,

Parler de quoi ? Parler de tout ce que nous avons dit dans cet hémicycle depuis des années, mais je croyais que la préséance était que le Gouvernement nous dirait quelles sont ses positions pour que nous puissions réagir à ses positions...

Puisque nous devons nous exprimer sans rien savoir du futur, des propositions qui pourraient être faites, je vais simplement dire et être très bref, que nous avons ici dans cet hémicycle, Paul GIACOBBI vient de le rappeler, depuis cinq ans, travaillé sur des sujets importants. Nous avons été parfois d'accord, parfois unanimes, parfois opposés. Le débat démocratique ici est permanent. Je n'ai pas très bien compris ce qu'étaient « les coquins » et « les copains », mais ici nous étions des élus responsables, à parler des sujets importants pour la Corse, pour l'avenir de la Corse, certains avec la conception de ce qu'est la République aujourd'hui, la République éternelle, d'autres avec peut-être une émancipation plus importante que d'autres, pensant certains même à une VIème ou VIIème République, voire autre chose.

Nous avons ici été, je le pense, en tout cas pour notre groupe, constructifs. Nous avons essayé, sans renier nos convictions, d'avancer les uns vers les autres et d'être force de proposition. Nous l'avons fait lorsque nous avons partagé avec d'autres l'inscription ou la demande d'inscription de la Corse dans la Constitution, article 72-5, pourquoi ? Pour ouvrir un champ nouveau à la décentralisation, pour aller vers plus d'autonomie sur le plan des compétences et dans le domaine financier, parce qu'effectivement la partie financière est importante pour cette collectivité, elle l'est aujourd'hui, elle le

sera encore plus dans l'avenir étant donné la difficulté, on le voit pour l'Etat et quel que soit le gouvernement pendant les années qui viennent, à pouvoir participer au financement des collectivités dans le cadre des dotations, des transferts financiers entre l'Etat et les collectivités.

Nous avons donc participé à cette démarche. Nous attendons une réponse. Je sais qu'une révision de la Constitution ne se fait pas facilement. C'était le cas aussi pour l'inscription dans le cadre de la charte des langues régionales et minoritaires. L'Assemblée nationale y a participé. Le Sénat n'a pas encore été saisi et je pense que d'ici la fin de cette mandature, il sera différent pour le Gouvernement et le Président de la République de permettre, d'aboutir à la saisine du Congrès.

Nous avons participé aux autres débats avec des différences d'appréciation, sur la langue, sur la coofficialité. Nous n'étions pas en accord, sauf certains même de notre groupe, parce que nous pensons que cela n'est pas possible aujourd'hui dans le cadre de la République telle qu'elle est et non pas dans le cadre uniquement constitutionnel.

Nous avons participé aux débats mais nous étions en désaccord complet sur le statut de résident. Nous avons dit pourquoi, parce que là-aussi, dans les fondamentaux de la République, les droits de l'homme et du citoyen, cela n'est pas compatible, mais nous sommes ouverts avec l'ensemble des groupes de cette assemblée pour trouver des solutions dans le domaine du foncier parce que nous voyons bien, que ce soit sur la langue où nous avons participé ici en 2009, dans le cadre d'un bilinguisme renforcé, et d'ailleurs cet après-midi vous allez inaugurer un outil très important qui a été conçu par l'ancienne majorité et porté par la majorité actuelle. Donc, nous nous sommes retrouvés en accord pour dire qu'il y avait des problèmes et que nous avions d'autres solutions que celles qui passaient par la porte constitutionnelle ou par la remise en cause de la République dans ses fondamentaux et nous sommes arrivés récemment dans le cadre d'une proposition puisque que ce soit l'ancien gouvernement ou votre gouvernement, vous avez proposé à la Corse de dire « qu'est-ce que vous voulez comme organisation institutionnelle ? ».

Cette assemblée a fait des propositions, à la suite d'un débat très longtemps dans le cadre de la commission, comme le rappelait Paul GIACOBBI avec l'apport remarquable de l'inspecteur général José COLOMBANI dans le cadre de la commission CHAUBON, et nous sommes arrivés après un débat très long à faire une proposition.



La question est de savoir est-ce que, même si le vote de l'Assemblée de Corse ne s'impose pas au gouvernement et ne s'impose pas surtout à l'Assemblée nationale, mais participe à orienter les propositions du gouvernement, est-ce que le Gouvernement en tiendra compte ?

Nous avons nous-mêmes proposé, lors de cette délibération, de la scinder en plusieurs parties :

-la partie qui était le socle, l'objectif principal ;

-la partie qui était le calendrier : nous sommes arrivés au constat que si nous voulions respecter une partie de l'engagement pris dans cette assemblée à l'unanimité, qui était de passer par la consultation populaire, puisque en 2003 le peuple a dit NON à une collectivité unique, nous pensons (et nous pensons toujours) qu'au-delà de notre assemblée, au-delà du Parlement, le peuple devrait être consulté. C'était une question sine qua non sur tous les bancs. Et tard dans la nuit de ce débat, il avait été conclu que cela ne pouvait être possible que s'il y avait un projet de loi qui permettrait en amont de pouvoir consulter le peuple sur une question avant que le Parlement ne puisse organiser et construire le projet.

Donc, ce sont pour nous des conditions essentielles : un calendrier qui ne soit pas un calendrier forcé. Nous avons dit dans cet hémicycle aussi, contrairement à d'autres, qu'il nous paraissait impensable constitutionnellement et même contraire à tous les principes de pouvoir éviter l'élection des conseils généraux, nouvelle formule (en binôme) au mois de mars prochain ; qu'il nous paraissait aussi, par rapport au calendrier parlementaire, impensable de reporter les élections territoriales de décembre 2015 à une autre date. Nous attendons des réponses du Gouvernement, sachant que la loi vient de déterminer la date des élections, que le Conseil constitutionnel a validé la date des élections au mois de décembre 2015 pour l'ensemble des régions.

Donc voilà les questions qui restent posées. Est-ce que le travail fait dans cet hémicycle, la délibération de l'Assemblée de Corse, sert de base de travail ou est-ce que nous repartons à zéro ? Et quel sera le calendrier, sachant qu'il paraît difficile de demander à des électrices et des électeurs d'aller voter lors des deux scrutins qui vont s'enchaîner dans l'année 2015 pour que cela n'ait de sens que pour très peu de mois. Je crois que si l'on veut inciter les électrices et les électeurs à continuer à participer à nos scrutins et à faire vivre la démocratie par le suffrage universel, il faut aussi savoir respecter des échéances.

Voilà au débotté, sans connaître les propositions du Gouvernement ce que nous pouvions (notre groupe) rappeler pour dire « voilà les objectifs que nous nous sommes fixés ». Maintenant, le débat parlementaire, lorsqu'il aura lieu, sera éclairé peut-être différemment. Mais lorsqu'on est dans cet hémicycle, on se doit de respecter les délibérations de notre assemblée.

Dernier point. Au-delà de la révision de la Constitution, il y a un élément essentiel puisqu'on va aborder les compétences et les transferts de fiscalité vraisemblablement, en tout cas le financement de nos collectivités : est-ce que nous pourrions débattre ? Nous n'avons pas été d'accord ici dans cet hémicycle avec les propositions faites par la majorité sur un statut fiscal, mais il faudra un statut fiscal pour la Corse, il faudra effectivement garantir des transferts de fiscalité. Nous avons souvent parlé de la TVA, je pense qu'asseoir les dotations et asseoir les financements de notre collectivité sur la croissance économique, c'est une bonne chose car au moins il y aura un retour sur l'investissement de notre collectivité. Je crois que cela participe aussi à une vision que le gouvernement peut avoir au niveau national, en tout cas qui est une priorité pour notre collectivité étant donné la portée des compétences qui sont déjà les siennes et la clarification qu'il doit y avoir aussi, puisque nous allons rentrer dans un débat au niveau des conseils généraux : quelles sont les compétences des conseils généraux puisque nous ne connaissons pas encore, alors que les électrices et les électeurs vont voter, la répartition de ces compétences ?

Voilà les questions qu'on pouvait se poser. Je vous remercie de pouvoir nous éclairer.

### **Le Président BUCCHINI**

Merci Camille. Gilles et Jean-Christophe vont se partager le temps de parole de Femu a Corsica.

### **M. Gilles SIMEONI, groupe Femu a Corsica.**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre,  
Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Préfet de Haute-Corse,

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,  
Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Très brièvement. D'abord sur la forme, l'exercice est en effet singulier. Vous savez, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, que la Corse et l'Assemblée de Corse vous ont, depuis des mois, posé un certain nombre de questions à travers des délibérations très fortes au plan politique et nous sommes aujourd'hui dans l'attente de vos réponses. Et donc, prendre la parole avant que vous ne nous apportiez celles-ci est un exercice singulier.

Que pourrions-nous dire que vous ne sachiez déjà ? Je vais vous le redire très brièvement et très simplement.

Pour nous, la question qui se pose aujourd'hui, et qui nous l'espérons sera traitée et réglée, n'est pas une question d'ordre technique, n'est pas une question uniquement d'organisation administrative ou institutionnelle. La question qui se pose est une question fondamentalement politique.

Il y a sur cette terre un peuple : le peuple corse. Ce peuple a pour nous des droits. Nous voulons qu'il puisse maîtriser son destin et construire son émancipation politique, économique, sociale et culturelle sur un chemin de démocratie, et nous attendons de l'Etat qu'il joue son rôle de partenaire loyal dans cette relation à construire et à réinventer. Voilà ce qui est fondamentalement la question qui vous est posée aujourd'hui.

Alors je ne peux pas anticiper sur ce que seront vos réponses, mais ce que nous savons, c'est que dans un conflit qui, pour la période contemporaine, dure depuis près d'un demi-siècle, jamais les conditions d'une solution politique durable, progressive, construite de façon démocratique n'ont été aussi favorables. Dans cette recherche, la Corse et cette institution ont loyalement joué le jeu.

Nous avons débattu.

Nous nous sommes écoutés.

Nous nous sommes respectés.

Nous avons construit des consensus politiques forts.

Nous avons adopté des délibérations à l'unanimité, à de très larges majorités que la représentation nationale n'a jamais quand il s'agit de faire voter un texte de loi.

Et au-delà de cette assemblée, la société corse dans son ensemble s'est impliquée dans ce processus démocratique. Et il faut le dire aussi, la clandestinité a fait sa part de chemin en annonçant sa volonté définitive de quitter le chemin des armes.

Alors, nous avons aujourd'hui les uns et les autres la possibilité de construire autre chose. Nous avons fait notre part de chemin. Quelle est la réponse politique de l'Etat ? Si aujourd'hui, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, et je vous le dis très clairement et avec un infini respect vous le savez, vous venez nous répondre uniquement sur des aspects techniques et administratifs concernant par exemple la révision institutionnelle et que vous ne dites rien sur ce qui est pour nous essentiel : notre langue, notre identité, la préservation de notre terre, le développement économique et social, le PADDUC, la possibilité tout simplement pour cette société corse de construire un chemin d'émancipation, si vous ne nous dites rien sur cela, votre venue n'aura servi à rien, ou plutôt elle n'aura servi qu'à une seule chose, à marquer la fin d'un cycle et à marquer également peut-être la fin d'un espoir : celui que nous pourrons enfin construire et offrir à la Corse, à son peuple et surtout à sa jeunesse ; une perspective qui ne soit pas celle du chômage, qui ne soit pas celle de l'exil, qui ne soit pas celle de la violence des armes ou des prisons, mais une perspective qui soit au contraire celle d'une société corse ouverte, capable d'intégrer celles et ceux qui viennent dans ce pays, capable de construire son économie, capable d'apaiser ses relations sociales, capable de s'ouvrir sur l'Europe et sur la Méditerranée, capable de repenser sa relation à l'Etat.

Voilà l'enjeu d'aujourd'hui, voilà pourquoi nous attendons vos réponses et pourquoi nous espérons qu'elles seront à la hauteur des enjeux.

### **Le Président BUCCHINI**

La parole est à Jean-Christophe.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI, groupe Femu a Corsica.**

Merci Monsieur le Président.

Dans le prolongement de ce qui a été dit et brièvement, Femu a Corsica a, publiquement et récemment, pris acte dans une communication qui,

je le crois, a suscité un certain débat de la rupture du dialogue, pour quelles raisons ?

Nous n'avons jamais été ici, et vous le savez bien les uns et les autres, partisans de bavardages. Et je crois que la loyauté et la franchise commandent de dire les choses et de les poser dans les termes où nous les avons vécus.

Nous n'avons jamais été partisans de manœuvres dilatoires, de temps repoussés à l'infini qui permettent, sans que l'on sache précisément ce qui va être décidé, de patienter pendant que ce pays, la Corse, vit la situation que vous connaissez.

Le Président a rappelé un certain nombre de thèmes :  
 20 000 chômeurs,  
 64 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté,  
 Une langue au bord du déclin,  
 Une démographie particulière,  
 Des entreprises au bord du gouffre (il n'est qu'à voir les rentrées des tribunaux de commerce pour s'en convaincre un peu davantage).

Et puis surtout se pose, depuis trente ou quarante années, la question du devenir d'un peuple. Nous savons la France, et c'est légitime, encline à saluer et à encourager les initiatives qui fleurissent aux quatre coins du monde pour les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais force est de constater après trente ou quarante années troublées et douloureuses que, pour ce qui concerne le peuple corse, il est encore loin de la coupe aux lèvres concernant cette recommandation universelle.

Le peuple corse, comme tous les peuples du monde, a le droit d'exercer l'autodétermination.

Le peuple corse, comme tous les peuples du monde, veut aspirer à une autonomie en Europe. Vous nous avez souvent dit, les uns et les autres, avec là-aussi le respect qui vous est dû, je le dis en toute franchise, que la Corse était la terre la plus décentralisée de France. Et nous, avec la même franchise que celle qui nous porte à vous parler aujourd'hui, nous vous disons qu'elle n'en est pas moins l'île la plus centralisée d'Europe. Et ces faits là, têtus, nous portent malgré tout à espérer, dans un dialogue... Alors, il est pour le moins curieux, pour ne pas dire davantage, que nous ayons à ouvrir ce

dialogue, comme nous le faisons depuis quatre ou cinq ans au sein de cette assemblée, sans savoir précisément quels sont les éléments de l'échange. Et je le redis, la forme rejoignant souvent le fond, ceci ne laisse rien augurer de bon quant à la suite des événements.

Mais ceci étant posé, il y a eu un certain nombre de délibérations. Il ne nous paraît pas utile ici d'en rappeler les termes : sur le PADDUC, sur l'Arrêté Miot, sur la coofficialité de la langue corse, sur le statut de résident, sur l'inscription de la Corse dans la Constitution et plus récemment encore sur la collectivité unique.

Vous savez, tout comme nous, et le propos n'est plus politique pas plus qu'il n'est idéologique, il n'y a aucune, aucune solution politique possible pour le peuple Corse sans réforme de la Constitution !

Ce que nous ne vous demandons pas aujourd'hui, c'est le jour et l'heure de la réunion du Congrès.

Ce que nous vous demandons avec solennité et fermeté, c'est d'ouvrir ou pas cette perspective stratégique.

Si tel est le cas, et que la question de la collectivité unique, qui va a priori être abordée aujourd'hui, s'insère dans un cadre général, nous pouvons parler de calendrier et des modalités, et nous restons, comme nous l'avons toujours été, ouverts au dialogue.

Mais si tel n'est pas le cas et qu'une réforme administrative de moindre importance serait le tout petit arbre venant cacher l'immense forêt des espérances déçues de ce peuple en attente, vous prendrez une responsabilité que nous espérons devant l'histoire qu'elle ne sera pas celle du conflit, mais celle de l'apaisement que toutes et tous continuons résolument de chercher.

Je voudrais conclure en vous disant que nous demeurons fidèles à cette ligne politique, celle qui voudrait de l'Etat qu'il soit non plus un adversaire, mais un partenaire. C'est à vous désormais qu'il incombe d'en préciser les termes.

Je vous remercie.

**Le Président BUCCHINI**

Merci Jean-Christophe. La parole est à Jean-Charles.

**M. Jean-Charles ORSUCCI, groupe Démocrates, Socialistes, Radicaux.**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de m'exprimer ici au nom du groupe socialistes, démocrates et des radicaux. Je vous demanderais de bien vouloir excuser d'ailleurs l'absence de Pierre CHAUBON, retenu par des engagements de longue date, qui ne peut être avec nous aujourd'hui, mais je crois qu'il est totalement solidaire des propos que je voudrais tenir.

Permettez-moi quand même, parce que c'est vrai qu'il n'est pas toujours possible à un Président de groupe de pouvoir féliciter le Gouvernement : par rapport à la crise qui vient d'avoir lieu, je tiens à féliciter le Chef de l'Etat, le Premier ministre, vous Monsieur le Ministre de l'Intérieur et l'ensemble du gouvernement pour la façon dont vous avez géré cette crise qui fait honneur à notre pays.

Pour revenir à une dimension beaucoup plus locale, j'ai envie de vous dire : après 1982, après 1992, après 2002, encore une fois nous attendons d'un gouvernement socialiste qu'il réponde aux intérêts supérieurs de la Corse.

Et c'est avec fierté que je pressens, parce que certains ont manifesté ici leur inquiétude, mais je vais me hasarder, je vais prendre un risque, que vous allez nous annoncer de mon point de vue de bonnes nouvelles ; à savoir que nous travaillons au sein de cet hémicycle, et je ne vais pas reprendre les propos de tout un chacun, notamment du Président de l'Assemblée de Corse et du Président de l'Exécutif, pour dire que nous avons une attente précise, notamment sur cette collectivité unique, certains de se dire que bien sûr, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de tous les problèmes de la Corse, mais convaincus quand même que c'est un point essentiel, un point important pour nous permettre d'être encore plus efficaces au sein de cette collectivité.

Je vous le dis parce que, là-aussi, il faut adapter le discours à ce que nous entendons les uns et les autres, il peut y avoir des impatiences.

En tant que Président du groupe socialiste, je dis qu'on ne peut pas attendre d'un gouvernement, qui est arrivé aux responsabilités en 2012, qu'il solutionne l'ensemble des problèmes de la Corse en deux ans. Nous vous laisserons encore le temps de pouvoir appréhender les problèmes de la Corse et de pouvoir les régler comme il se doit.

Aujourd'hui, si vous nous annoncez une avancée significative sur un point essentiel qu'est la collectivité unique, nous aurons déjà fait un bout de chemin. Nous pouvons percevoir ensemble une volonté de dialogue et d'écoute qui nous permettent aux uns et aux autres d'avancer sereinement. Certains peuvent attendre le grand soir, moi je ne fais pas partie de ceux-là, nous ne faisons pas partie de ceux-là. Nous espérons avancer efficacement surtout.

Mon discours ne va pas être très long. Simplement vous dire qu'au-delà de cette attente, par exemple en ce qui concerne la collectivité unique, vous le savez, cela a été dit par d'autres personnes avant moi, nous attendons bien sûr les évolutions dans le domaine du foncier, dans le domaine de la langue corse ou de la fiscalité. Je le dis aussi parce qu'évidemment, nous savons que vous n'avez pas toutes les clés concernant les évolutions constitutionnelles. Nous avons voté, notamment à l'initiative de l'Exécutif et de cette assemblée, des propositions pour une évolution constitutionnelle. Je ne vais pas aujourd'hui dire le contraire de ce que j'ai défendu hier, mais je vous invite quand même à nous aider, à cadre législatif constant, à trouver des solutions par rapport aux problématiques qui ont été évoquées au sein de cet hémicycle.

Pour terminer, je voudrais rebondir sur un élément d'actualité.

Le peuple corse sera le 11 avril prochain au Stade de France, pour j'espère une grande fête, portant soutien à son club mythique qu'est le Sporting Club de Bastia.

Vous savez que pour nous la sacralisation du 5 mai est un élément important. Je profite de votre venue dans cet hémicycle pour vous inviter et inviter le Chef de l'Etat, puisque nous l'avons sollicité ici à trois élus, Jean-Guy TALAMONI, mon ami Maire de Pietrosella et moi-même, pour être



reçus, être entendus. Nous espérons que le Chef de l'Etat respectera l'engagement qu'il a pris lorsqu'il était candidat, parce que pour nous il en va bien sûr de l'intérêt de la Corse, mais je crois du football français dans son ensemble et de la France d'honorer cette promesse.

Je vous remercie.

**Le Président BUCCHINI**

Merci. La parole est à Etienne BASTELICA.

**M. Etienne BASTELICA, groupe « Elu(e)s communistes et citoyens du Front de gauche.**

Merci Monsieur le Président, comme mes collègues, je vais essayer bien entendu de n'être pas trop long. Mais compte tenu de l'importance de cette réunion, chacun s'exprime et s'écoute.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
Madame la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique,

C'est toujours un honneur pour moi, ainsi que pour notre groupe, de m'adresser aux ministres de la République.

Aujourd'hui, après les événements tragiques que notre Pays a vécus le mois dernier, cela prend une tout autre signification et vous l'aurez bien compris chacun, je l'espère, s'exprimera sur ce sujet.

Je tiens, en particulier, Monsieur le Ministre, à rendre hommage à votre action car vous avez su, dans ces moments difficiles, conduire avec autorité et efficacité l'action des services placés sous votre responsabilité. Je souhaite les englober dans notre hommage.

Bien sûr, et vous l'aurez compris, l'unité qui s'impose dans la riposte aux attaques terroristes ne doit, en aucune façon, se confondre avec une quelconque « Union sacrée ».

La solidarité face à ces actions criminelles, n'efface pas les oppositions, les divergences, les contradictions, sans lesquelles il n'y a pas de

vie démocratique. Nous saluons bien entendu ces grandes manifestations ; le peuple français s'est élevé en masse pour défendre les valeurs de la République, pour nous cela est très important.

Votre venue, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, suscite, vous le savez, une grande attente parmi les élus de la Corse et en particulier dans cet hémicycle.

L'Assemblée de Corse, au travers notamment de sa commission des compétences législatives et règlementaires présidée par notre collègue Pierre CHAUBON, a beaucoup travaillé et a notamment délibéré sur des thèmes qu'elle juge suffisamment importants pour attendre de la part du Gouvernement une attention soutenue sinon bienveillante. D'autant plus que, s'agissant précisément des institutions de l'Île, nos délibérations répondent à une demande expresse des gouvernements successifs depuis 2010.

On peut donc comprendre que l'absence de réponse du Gouvernement face à ces propositions puisse donner lieu à des interrogations ; il s'agit toutefois de modérer les impatiences dans la mesure où d'une part, on le sait, certaines de nos demandes se heurtent au cadre constitutionnel actuel et que, d'autre-part, notre récente délibération sur les institutions date de deux mois.

Cependant, l'examen de la Loi NOTRe à laquelle pourrait être rattaché le volet sur la Corse, étant en cours d'examen au Parlement, il est incontestable que le temps presse.

Je le dis avec d'autant plus d'objectivité que le groupe des élus du groupe communiste n'a pas voté toutes les propositions de notre Assemblée. Si nous avons voté avec enthousiasme la demande d'un statut de coofficialité pour la langue corse, et si les deux tiers des membres de notre groupe ont adopté la demande d'inscription de la Corse au titre d'un article spécifique de la Constitution, nous avons en revanche refusé le statut de résident et nous n'avons pas donné notre aval à la proposition d'organisation institutionnelle de la Corse qui vous est soumise et qui vient sans doute en premier dans le calendrier.

S'il ne s'agit pas aujourd'hui de refaire le débat de décembre dernier, je me dois tout de même de rappeler les raisons de notre opposition.

La principale raison est que la réforme proposée pour la Corse (par nous-mêmes), inspirée en réalité des mêmes principes fondamentaux qui soutiennent la réforme de l'organisation de la République au plan national, conduirait selon nous aux mêmes conséquences : un recul de la représentation démocratique portant atteinte à la démocratie locale.

Nous pensons très sincèrement que la suppression des conseils généraux, institution de proximité disposant d'un pouvoir d'intervention décentralisé permettant de répondre aux besoins des populations, serait une erreur. Leur utilité est patente et d'ailleurs j'observe que le Premier ministre est revenu sur la suppression des conseils généraux et que, bien qu'ayant accepté la suppression de la clause de compétence générale, le Sénat a manifesté son attachement à l'institution départementale. Le débat, au plan national, demeure donc ouvert.

Chez nous, l'idée d'instaurer un « conseil des territoires », comme cela a été proposé, à la place des Conseils Généraux est la preuve de leur utilité et apparaît un peu comme l'hommage du vice à la vertu.

Ensuite, nous considérons que la nécessaire coopération intercommunale ne doit pas conduire à l'effacement des communes, qui sont le foyer de la démocratie locale et de la citoyenneté. Que chaque collectivité, en un mot, est utile et que le principe de libre administration, garanti par la clause de compétence générale, doit être conforté. Bref, nous contestons cette idée toute faite et jamais prouvée du « millefeuille » administratif.

Enfin, nous nous inquiétons de la concentration et de la personnalisation du pouvoir que recèlent maintes dispositions du projet.

Ainsi, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, le projet de réforme des institutions de la Corse repose sur les mêmes principes que la réforme nationale : austérité, « compétitivité » des territoires se traduisant par des fractures territoriales aggravées, Exécutifs forts... bref, une déclinaison régionale de la mise en place de l'État néolibéral.

Il s'agit partout d'établir la « Gouvernance » nouvelle des collectivités locales afin de l'adapter au contexte de restriction budgétaire en application des règles de la Commission européenne et de sa « règle d'or » obsédée par la baisse de la dépense publique. Nous pensons que cette logique, qui aggrave la crise économique et le déficit démocratique, n'est pas une

fatalité et nous croyons que, d'Athènes à Madrid, de Lisbonne à Dublin, un vent se lève poussant à un infléchissement des politiques économiques.

Pour ce qui nous concerne, nous affirmons haut et fort que si la Corse bénéficie légitimement d'un Statut particulier et si celui-ci est perfectible, c'est une autre logique qui doit prédominer : des coopérations entre le « bloc communal », le niveau départemental et l'échelon régional, dans le cadre de projets partagés et complémentaires, permettant de déployer l'action publique dans un cadre permettant une meilleure participation des citoyens. Nous sommes favorables à des réformes réellement décentralisatrices au plan national, comme au plan insulaire.

Lors de votre précédente venue, Madame la Ministre, j'avais évoqué la situation sociale difficile de la Corse. Il est vrai que très souvent, notre groupe évoque cette situation parce que nous pensons aujourd'hui que l'urgence sociale est là, c'est à l'urgence sociale qu'il faut répondre.

Nous avons évoqué nos discussions depuis cinq ans, c'est vrai, dans cette assemblée. Je devrais dire aussi que depuis que nous discutons, nous sommes passés à plus de 5 000 chômeurs. Depuis que nous discutons, il y a toujours 60 000 personnes en dessous du seuil de pauvreté en Corse, depuis que nous discutons des milliers de ménages sont toujours en attente d'un logement, ça aussi c'est la réalité du peuple corse. Le peuple corse est comme le reste, il y a des faibles et il y a des forts, il y a des pauvres et il y a des riches.

Jamais on ne pourra, en ce qui concerne notre groupe, retrouver ici ce que nous ne voulons pas au plan national. Nous sommes certes différents. Mais en ce qui concerne l'urgence sociale, nous devons combattre.

Je me bornerai ici à évoquer un point, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre : aujourd'hui un plan social sans précédent se prépare, la Corse, c'est 300 000 habitants, la SNCM c'est 1 800 emplois. Aujourd'hui, le gouvernement socialiste devrait aider cette société. On pourrait faire beaucoup mieux. Imaginons 1 000 licenciements ! Pour la Corse, cela va être terrible ! Pour son économie, pour les entreprises, pour tous ceux qui travaillent avec la SNCM. Cette SNCM qui a à un moment donné défrayé la chronique. On a parlé des voleurs, des escrocs qui se sont emparés de cette société.

Aujourd'hui le Gouvernement, nous le disons très clairement, peut mieux faire dans ce dossier.

Voilà, Madame, Monsieur les ministres, les premières priorités, qu'une réforme institutionnelle couplée à des mesures de compression des dépenses publiques ne permettra pas de régler le moins du monde.

Cependant, si, comme nous l'espérons - car il est légitime que les propositions de la représentation politique corse soient écoutées et examinées - le projet de réforme de la Corse venait en débat au Parlement dans le cadre de la loi « Nouvelle organisation de la République », seules des modifications démocratiques substantielles nous permettraient d'y adhérer, nos sénateurs et nos députés sont à disposition bien entendu à la fois de la Corse et de tous les groupes qui veulent y adhérer.

Enfin, je terminerai sur un mot, je vais être très bref, puisque je vois que cela est assez partagé : s'agissant de la procédure, nous restons attachés à celle qui stipule les délibérations concordantes des trois collectivités concernées et la consultation populaire par référendum pour confirmation.

Je le dis ici, nous avons été à l'initiative de la demande d'un référendum pour que le peuple, que l'on cite souvent dans les discours, puisse se prononcer.

En 2003, nous le disons très tranquillement, le peuple s'est prononcé. On ne pourrait pas aujourd'hui accepter de dire que ce qui a été fait en 2003 va être simplement défait, avec tout le respect que je vous dois, par une loi.

Je pense que si demain matin, on refuse car la parole doit rester au peuple de s'exprimer, cela voudra dire qu'on veut passer en force.

Donc nous restons très attachés au référendum.

Je vous remercie.

**Le Président BUCCHINI**

Merci. La parole est à Aline.

**Mme Pascaline CASTELLANI, groupe Gauche Républicaine.**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
Madame la Ministre de la Décentralisation,

Votre présence aujourd'hui en Corse traduit l'intérêt que le gouvernement porte à la Corse, soyez-en remerciés.

Notre intervention portera essentiellement sur la dernière délibération de l'Assemblée de Corse : le projet de mise en place d'une collectivité unique.

Je rappelle, en effet, que notre groupe s'est opposé avec force aux précédentes propositions de l'Assemblée de Corse qui ont occupé les débats pendant 4 ans - je pense notamment à la coofficialité et au statut de résident - car elles étaient, compte tenu de leur caractère discriminatoire, contraires à la Constitution.

Par ailleurs, le groupe a voté contre la demande d'inscription de la Corse dans la Constitution car nous estimons que les défis que la Corse doit relever peuvent l'être par une simple procédure législative. Nous prenons acte sur ces points. Vous l'avez évoqué lors de votre précédente visite, Monsieur le Ministre, la position du gouvernement nous donne satisfaction.

Je ne saurais oublier le vote à une large majorité du PADDUC.

A titre personnel, j'ai exprimé de grandes réserves, ayant conscience d'avoir été l'interprète de la majorité des élus locaux qui redoutent que ce document soit inapplicable et ne sécurise pas les documents d'urbanisme qui sont indispensables au développement du territoire.

Mais si notre groupe a souvent été minoritaire sur les demandes d'ordre constitutionnel de l'Assemblée de Corse, j'ai le sentiment que les idées que nous portons, c'est incontestable, sont partagées par un nombre très large de corses dont les priorités sont la lutte contre le chômage (la Corse est la région où le taux de chômage a augmenté le plus fortement et où le chômage des jeunes est le plus important), l'accès au logement et aux soins dans un territoire marqué par une forte ruralité.

Au-delà de ces observations, j'en viens à l'essentiel.

Nous souhaitons que votre présence aujourd'hui et votre écoute attentive prennent en compte les observations et réserves qui ont pu être exprimées.

Nous affirmons haut et fort que notre groupe est favorable à la création d'une collectivité unique.

L'expérience des dix dernières années a montré que l'existence de trois exécutifs (régional et départementaux) ne pouvait pas conduire à l'efficacité des politiques publiques sur un territoire de 300 000 habitants.

L'Exécutif a souhaité présenter dans une seule délibération, afin de recueillir le consensus le plus large, tout à la fois : le vote de principe de la collectivité unique, son mode d'organisation et le régime électoral.

Ce consensus doit donc être interprété avec les réserves d'usage puisque sans être d'accord - cette observation vaut pour l'ensemble des groupes - sur la structure de la future collectivité et sur le mode de scrutin, il nous a semblé indispensable d'apporter les voix de notre groupe à la formation d'une majorité la plus large possible afin qu'aucune ambiguïté n'existe sur notre position.

Nous estimons en effet que les futurs débats dans cette enceinte ou au Parlement donneront l'occasion de procéder à des ajustements permettant de concilier, tout à la fois, l'efficacité de la future collectivité unique avec le respect de toutes les sensibilités de l'île.

J'avais personnellement proposé dans un amendement que la future assemblée, afin d'assurer une représentation des territoires, soit élue avec le même mode de scrutin, à la proportionnelle, pour moitié sur l'ensemble de la région et pour moitié dans le cadre d'une circonscription électorale adossée aux arrondissements.

A la réflexion, je ne demeure pas persuadée qu'il soit impossible d'assurer la représentation des territoires à travers des circonscriptions électorales différentes par un démembrement des arrondissements.

Le problème est complexe. Je m'interroge ainsi s'il n'est pas plus simple que soit installée une assemblée élue à la représentation proportionnelle intégrale.

Par ailleurs, la délibération propose de réduire la prime à la majorité de 18 % à 6 %, supprimant ainsi le progrès important réalisé par la loi de 2009.

Réduire ainsi la prime de majorité est un véritable retour en arrière qui ne conduira à notre sens qu'au désordre, alors que nous entendons fonder des institutions stables pour plusieurs décennies.

Nous souhaitons que le gouvernement, dans le projet qui sera arrêté, intègre une prime majoritaire se rapprochant le plus possible du droit commun.

Demeure l'essentiel : le calendrier de la réforme.

Quelles sont vos intentions ?

Pour notre part, nous souhaitons concilier, tout à la fois, la simplicité et la rapidité.

Nous avons conscience qu'un tel texte ne peut en aucun cas être raccroché aux wagons de la **loi NOTRe** que vous défendez Madame la Ministre devant le Parlement.

La Corse justifie à elle seule un texte qui lui est propre.

Nous mesurons les difficultés que le gouvernement peut rencontrer dans l'élaboration de son agenda législatif.

Mais le gouvernement doit avoir conscience de l'inefficacité de l'action publique si l'ambiguïté de la situation actuelle n'allait pas être levée très rapidement avec deux collectivités départementales qui seraient en sursis et qui n'auraient pas de lisibilité dans la conduite de leur politique pendant la période transitoire.

Oui Monsieur le Ministre, il y a urgence !



A vous de trouver les moyens de mettre un terme rapide à une situation qui, si elle allait perdurer, pourrait conduire l'opinion à douter de l'intérêt de la réforme.

J'aurais pu, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, évoquer d'autres sujets qui font l'objet de débats récurrents dans cette assemblée ; je pense notamment à l'incertitude qui pèse sur les droits de succession, mais aussi à la demande de transfert de fiscalité. Mais je m'abstiendrai de le faire car vous êtes ici aujourd'hui pour nous apporter une réponse sur la création d'une collectivité unique.

Je vous remercie.

### **Le Président BUCCHINI**

Merci Aline. La parole est à Antoine.

### **M. Antoine ORSINI, groupe Corse Social-Démocrate.**

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre,  
Messieurs les présidents,  
Messieurs les préfets,  
Mes chers collègues,

Je voudrais en premier lieu, et de la part du groupe au nom duquel je m'exprime, vous souhaiter bien sûr une fois de plus la bienvenue sur cette terre de Corse et vous dire notre grande satisfaction de pouvoir échanger avec vous ici encore aujourd'hui, ce qui traduit une fois de plus l'intérêt et l'attention que prête ce gouvernement aux questions de la Corse, aux questions que nous posons, aux propositions que nous faisons et aux réponses que nous attendons de votre part et dont nous ne doutons pas qu'elles viendront.

Le Gouvernement nous a demandé de faire des propositions en matière d'évolution institutionnelle. Un travail, cela a été dit, a été fait de manière sérieuse, méthodique et approfondie, et une proposition en a résulté : celle d'une collectivité unique.

Pour notre groupe, la question n'est plus celle aujourd'hui de l'opportunité de la collectivité unique, mais celle de quelle architecture ?

Au-delà bien sûr de l'adoption du projet qui a fait l'objet ici d'une délibération, nous sommes excessivement attachés à ce que cette architecture prenne à la fois une représentation politique de différentes sensibilités politiques présentes dans l'Île, mais également une représentation des territoires qui constituent et qui structurent la Corse.

Une architecture également, nous le souhaitons, qui ne puisse souffrir d'aucune timidité dans l'effort et le souci de simplification qui demeure un objectif de cette réforme institutionnelle.

Quelle architecture, mais aussi, cela a été dit par d'autres collègues, quel calendrier ? Et là-aussi nous souhaitons à la fois que la réforme ne soit pas renvoyée, comme on le dit souvent, aux calendes grecques, mais qu'à l'inverse non plus elle ne se fasse dans la précipitation ; ce qui pourrait se traduire par une certaine impréparation et faire de cette réforme quelque chose qui ne soit ni compris, ni accepté, mal préparé et qui en définitive pourrait produire en telles circonstances, en telles hypothèses, des résultats inverses à ceux qui sont escomptés.

Un calendrier également qui puisse éviter une fréquence trop élevée de consultations électorales, car chacun sait ici comme ailleurs, ici peut-être plus qu'ailleurs, que les élections sont souvent synonymes de paralysie de l'action publique et nous devons à la Corse de l'épargner de cela.

Et puis en termes de calendrier enfin, nous sommes attachés à ce qu'un projet de collectivité unique soit soumis à consultation populaire et référendaire dans le calendrier que vous voudrez bien retenir.

Cependant la meilleure architecture institutionnelle du monde, les compétences les plus approfondies et les plus élargies ne seraient que pure illusion, voire même un vrai danger pour nous, si celles-ci ne s'accompagnaient pas des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces compétences.

C'est la raison pour laquelle le Président du Conseil Exécutif de Corse, Paul GIACOBBI, a annoncé -rappelez-vous Madame la Ministre, lors de votre précédente visite ici-même, il y a de cela moins d'un an- que notre Assemblée à travers la commission des finances que j'ai l'honneur de présider, puisse travailler à l'élaboration de propositions fiscales en faveur de

la Corse ; c'est ce qui a été fait, une délibération adoptant un projet de réforme fiscale territoriale vous a été soumis.

Pourquoi un tel projet de réforme fiscale ?

Je serais tenté de vous dire par une formule un petit peu sibylline, tout simplement parce que les temps ont changé.

Les temps ont changé d'abord parce que nous vivons une crise des finances publiques, une période d'assainissement des comptes publics menée par le gouvernement qui s'est traduit, pour notre collectivité comme pour les autres d'ailleurs, par une baisse des dotations de l'Etat et qu'il est aujourd'hui plus qu'hier, et sans doute moins que demain, nécessaire de pouvoir réunir de nouvelles ressources fiscales et budgétaires pour notre collectivité.

Les temps ont changé également car la Corse doit faire face à des désordres, doit lutter contre un certain nombre de désordres dus à des dérégulations dans un certain nombre de domaines, le plus connu et le plus cité étant celui en matière de foncier et d'immobilier, mais d'autres encore, en matière de pression environnementale, en matière de tourisme, etc., Et donc nous devons nous doter également d'outils fiscaux qui non seulement nous permettront d'obtenir des recettes supplémentaires à la mise en œuvre des politiques pour contrecarrer les phénomènes que je citais à l'instant, mais aussi être autant d'outils de régulation d'un certain nombre de phénomènes que nous voulons contrecarrer.

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,

Différents gouvernements émanant d'une famille politique qui nous est commune, de Gaston DEFFERRE à Lionel JOSPIN en passant par Pierre JOXE, ont donné à la Corse tous ces statuts.

Aujourd'hui la Corse est dans l'attente d'une nouvelle étape institutionnelle et fiscale qui sans doute pourrait donner lieu à un nouveau statut, fut-ce d'ailleurs à travers une loi qui lui soit propre.

Nous sommes de ceux qui poursuivons cet objectif non par dogmatisme, pas plus par finalité politique, mais tout simplement parce que l'action publique en faveur du développement de la Corse nous commande de le faire.

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,

Faire droit à nos propositions de réforme institutionnelle d'une part, et de réforme fiscale d'autre part, serait ni plus ni moins donner à la Corse les moyens de préparer et de maîtriser son destin au sein de la République et ainsi, comme nous invitait à le faire celui qui deux septennats durant présida la destinée de la Nation, celui-là qui nous invitait à être nous-mêmes dans le respect de notre identité, notamment linguistique, et de notre particularisme au sein de la République, c'est aussi Monsieur et Madame les Ministres, le sens de notre demande d'inscription de la Corse dans la Constitution et d'un statut de coofficialité.

Je vous remercie.

**Le Président BUCCHINI**

Merci Antoine. La parole est à Jean-Guy.

**M. Jean-Guy TALAMONI, groupe Corsica Libera**

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, *u locu santu di a demucrazia* (le sanctuaire de notre démocratie corse),  
 Monsieur le Président de l'Exécutif,  
 Madame la Ministre de la Décentralisation,  
 Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
 Mes chers collègues,

Je n'ai pas préparé d'intervention puisque je pensais que nous allions réagir aux propositions gouvernementales mais cela ne fait rien, je crois que nous avons effectivement à commencer un dialogue aujourd'hui, peu importe la façon dont nous le commençons ; je dis « commencer » parce qu'il n'a pas eu lieu entre Paris et la Corse jusqu'à présent, en tout cas de façon formelle et publique.

Alors ce que nous avons fait, en revanche, dans cette assemblée est très important. Ce que nous avons fait depuis le début de la mandature, il y a de cela cinq ans, ce sont véritablement des propositions qui sont communes à un grand nombre d'élus de la Corse et des propositions qui, nous en sommes persuadés, sont partagées par la société corse aujourd'hui.

Alors ce n'était pas un consensus -d'ailleurs le mot « consensus » peut être pris de différentes manières-, c'est plutôt un compromis historique entre des forces qui étaient particulièrement éloignées au début du parcours ; je pense en particulier à notre groupe dont vous connaissez la singularité. Notre groupe a ceci de particulier en sein de cet hémicycle qu'il assume de façon formelle, résolue, sans la moindre ambiguïté, les quarante années de conflits qui viennent de s'écouler. Et c'est parce que nous assumons ces quarante années de conflits que nous sommes aujourd'hui en mesure d'envisager un apaisement et une construction de nouvelles relations entre la Corse et Paris.

Oui, notre groupe n'a jamais porté la moindre condamnation sur les Corses qui, il y a quarante ans, ont décidé que leur peuple ne serait pas voué à une disparition certaine, qu'il avait le droit à l'existence comme tous les peuples de la terre, parce que nous n'avons jamais revendiqué autre chose que d'avoir le droit d'être ceux que nous sommes et cela nous était contesté.

En quarante années, beaucoup de chemin a été parcouru avec des avancées considérables au plan politique, la réouverture de notre université, les différents statuts particuliers par exemple ; quelques mesures en faveur de notre langue, pas suffisantes ; quelques erreurs aussi, en particulier de la part du courant dont je suis l'un des représentants ; quelques erreurs certainement... Mais quelle entreprise humaine peut être exempte d'erreurs !

Alors aujourd'hui nous, c'est avec cette solidarité qui est la nôtre, que vous connaissez à l'égard de courants qui sont extérieurs à cette assemblée, c'est avec cette solidarité, avec le fait que nous assumions ce qui s'est passé dans ce pays depuis quatre décennies, que nous parlons et c'est la raison pour laquelle notre parole pèse au sein de la société corse du poids des sacrifices consentis, qu'elle pèse du poids des prisonniers que nous avons encore, qu'elle pèse du poids de nos morts également.

Et donc c'est avec tout cela que nous venons aujourd'hui, avec notre sincérité, avec notre loyauté qui n'a jamais été prise en défaut par les gouvernements successifs avec lesquels nous avons eu à discuter souvent très vainement. Eh bien c'est avec tout cela que nous venons aujourd'hui devant vous, comme c'est avec tout cela que nous sommes venus discuter avec nos collègues dans cette enceinte qui souvent avaient des points de vue extrêmement éloignés. Et c'est ainsi que durant cinq ans, nous avons travaillé ensemble, nous avons établi des relations de confiance, nous avons fait appel à

ce qu'il y avait de meilleur en nous pour pouvoir, au bénéfice de l'ensemble des Corses, proposer quelque chose pour le mieux-être de notre communauté : le peuple corse. Parce que la question aujourd'hui n'est évidemment pas une question juridique, c'est une question éminemment politique.

Monsieur le Ministre, je fais appel au Corse qui est en vous, parce qu'à la différence du Ministre de la République Française, le Corse, lui sait parfaitement que nous ne sommes pas aujourd'hui ici au sein d'une population qui habiterait une circonscription administrative, non ? Il s'agit bien d'un peuple avec sa manière de participer au monde, avec sa langue, avec sa culture, avec sa propre spiritualité, avec sa propre tradition politique également.

Alors tout cela est une petite parcelle des richesses de l'humanité et c'est ce que nous avons voulu préserver et c'est tout le sens de notre effort depuis si longtemps. Alors c'est vrai, nous avons réussi à, et je ne vais pas revenir sur le détail des différents dossiers, mais nous avons beaucoup travaillé et ce qui est important c'est surtout les efforts que nous avons faits pour aller les uns vers les autres et ces efforts ont été réciproques. Encore une fois, je tiens à rendre hommage à tous, à tous ceux qui sont sur les bancs de cette assemblée aujourd'hui, y compris ceux qui demeurent très éloignés. Hier nous avons même déposé un amendement commun avec Aline pour la première fois depuis vingt ans, mais il est vrai que c'était un sujet fort éloigné de ce qui nous occupe aujourd'hui. Non, nous nous sommes parlés, nous nous sommes fait confiance, nous ne sommes pas d'accord sur tout bien entendu, mais nous avons considérablement avancé au bénéfice de l'ensemble des Corses.

Le gouvernement dont vous êtes aujourd'hui deux représentants, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, a une responsabilité historique aujourd'hui par les réponses qu'il va donner aux demandes légitimes des élus légitimes de la Corse. Ce gouvernement va avoir à dire si la Corse et la France vont s'orienter vers des relations apaisées, différentes, constructives. Surtout il va être mis un terme au processus de destruction d'une communauté originale ; processus de destruction qui a commencé depuis la fin du XVIIIème siècle.

Madame la Ministre, vous venez d'une région européenne qui, il n'y a pas si longtemps finalement, a été une Nation pleinement reconnue par l'extérieur et vous vous souvenez évidemment des paroles de l'abbé Grégoire

qui voulait déraciner tout ce qui n'était pas la langue française, souvenez-vous « ... la superstition parlent bas-breton ». Eh bien ce sont les mêmes forces qui ont cherché à réduire ce que nous sommes ici collectivement à néant et nous avons dit non à différentes périodes de notre histoire. Nous avons dit non et nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour nous y opposer.

Voilà, nous sommes peut-être aujourd'hui à la veille de nouvelles relations, peut-être ! Mais je tiens quand même à dire que les responsabilités, évidemment, pour l'avenir vont être partagées. Mais nous notre part du chemin, ici, nous l'avons faite ! C'est une part du chemin qui a été difficile. Aujourd'hui, la société corse a pris acte de ce qui s'est passé dans cette enceinte et il est vrai que le FLNC (l'organisation clandestine) a décidé de mettre fin à quarante années de lutte, y compris avec une dimension politico-militaire, et il y a lieu de croire, en tout cas si on se fie aux communiqués qui ont été publiés, que les travaux de notre assemblée ne soient pas pour rien dans cette décision. Il semble bien que le FLNC ait pensé que l'arme la plus efficace aujourd'hui et c'est un pari, pour défendre la Corse et son identité, c'était la cohésion des élus corses autour d'une réforme dans la perspective de discussions loyales avec Paris.

Alors oui, ce que nous avons fait dans cette enceinte a eu des conséquences importantes au sein de la société corse, y compris celles que je viens de dire à l'instant et qui avaient été soulevées par des intervenants précédents.

Alors bien sûr, il y a une question qui ne manque pas de se poser aujourd'hui et qui se posera à nouveau demain, c'est la question de ceux qui ont payé le prix fort dans ce conflit de quatre décennies, ce sont les prisonniers, ce sont ceux qui aujourd'hui sont encore recherchés et nous, nous l'avons dit et nous le répétons en cette occasion solennelle : il n'est pas possible qu'il y ait une solution politique définitive qui ne prendrait pas en compte ceux qui ont payé le prix le plus cher pour la Corse. Donc aujourd'hui et demain il y a cette question qui devra être traitée rapidement.

Alors dans un premier temps, et ce serait la moindre des choses, il faut que la France respecte la parole donnée il y a 13 ans, à savoir le rapprochement de tous les condamnés. Cela a été dit à Ajaccio il y a 13 ans par quatre ministres de la République, certes qui n'étaient pas de votre courant politique, c'était évidemment un gouvernement, vous vous en souvenez, de droite, mais quatre ministres dont le premier, le Ministre de l'Intérieur,

Ministre des collectivités territoriales, le Garde des Sceaux, ensemble à Ajaccio pour dire « nous allons rapprocher tous les condamnés ».

Aujourd'hui il y a encore sept condamnés en exil carcéral et cela, c'est un manquement inacceptable à la parole donnée et c'est quelque chose que les Corses ne peuvent pas comprendre, au-delà du courant qui est le nôtre.

Alors c'est important, nous venons aujourd'hui devant vous vous dire qu'il va falloir qu'il y ait un signal à cet égard aussi. Il va falloir que l'on montre d'un côté et de l'autre, que nous sommes dans le cadre de nouvelles relations, qu'un nouveau cycle est en train de s'ouvrir et que nous cherchons véritablement à passer à une phase apaisée et constructive des relations entre notre pays et Paris.

J'en terminerai en disant que nous, bien entendu, nous avons fait des compromis et nous sommes prêts à en faire d'autres, que nous demeurons ce que nous sommes au plus profond de nous-mêmes et que nous n'en changerons pas. Il n'y aura pas de reniement, il n'y aura pas d'abjuration, nous continuerons à plaider au sein de notre peuple pour que les Corses accèdent de la façon la plus démocratique à l'indépendance, à la souveraineté pleine et entière.

Alors je sais qu'en ce genre de circonstance solennelle, souvent on cite Pasquale PAOLI, mais moi peut-être par courtoisie, je citerai un homme d'Etat français, non pas un homme d'Etat corse, Alexandre MILLERAND qui a dit les mots suivants qui sont à méditer : « *Il est un droit supérieur à tous les autres, celui pour une communauté nationale, de vivre dans son indépendance et dans sa fierté* ».

Je vous remercie.

**Le Président BUCCHINI**

Merci Jean-Guy. La parole est à M. le Ministre de l'Intérieur.



**M. Bernard CAZENEUVE**

Monsieur le Président,  
Messieurs les Présidents,  
Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les Elus,  
Monsieur le Préfet,

Nous sommes venus avec Madame la Ministre Marylise LEBRANCHU, avec le souci de débattre et d'apporter des solutions et des réponses aux différentes questions que vous avez évoquées.

Mais avant que d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais avoir une pensée pour les quatre jeunes gens qui ont trouvé la mort ce matin à Corte dans un accident de voiture tragique, et pour lesquels nous avons une pensée. C'est toujours une tragédie que de voir des jeunes perdre la vie sur les routes parce que certaines règles n'ont pas été respectées et que certaines imprudences ont été commises. Et je vais d'ailleurs profiter de la présence du Préfet, dont je sais l'engagement pour le respect des instructions qu'il reçoit, notamment de ma part, pour lui indiquer que j'entends que les forces de sécurité, les forces de l'ordre soient très présentes sur les axes routiers, pour faire en sorte que les principes de sécurité routière que j'ai rappelés il y a de cela une dizaine de jours en prenant des mesures nouvelles, soient rigoureusement respectés sur le territoire de l'île pour éviter que de telles tragédies ne se produisent.

Je voudrais également profiter de cette introduction à mon propos pour dire le regret que nous avons éprouvé avec Marylise LEBRANCHU de ne pouvoir venir à votre rencontre plus rapidement. Il était prévu que nous fussions là le 9 janvier. Mais vous savez la tragédie qu'a rencontré notre pays, le drame auquel il a été confronté. On a voulu frapper la République au cœur en s'attaquant à ce qu'elle a en elle de plus essentiel, de plus emblématique, de plus symbolique. On a voulu s'attaquer à des journalistes qui expriment, dans la République, la liberté d'expression jusqu'à l'impertinence parfois. On a voulu s'attaquer à des policiers et on les a tués, parce que dans la République les forces de l'ordre, c'est comme cela que je conçois leur rôle et c'est comme cela qu'elles le vivent, incarnent le respect du droit et de l'Etat de droit à chaque instant. Et on a voulu s'attaquer à des français de confession juive parce qu'ils étaient juifs, et on vu ressurgir l'abject antisémitisme dont

l'histoire de France nous a déjà enseigné ce à quoi il pouvait aboutir de plus monstrueux.

Malgré cette épreuve terrible qui a choqué frontalement, profondément tous les français, la République est restée debout. Il y a eu cette extraordinaire manifestation du 11 janvier où nous avons vu des français de toutes sensibilités politiques, de toutes appartenances religieuses, de toutes origines, se rassembler à Paris, mais pas seulement à Paris, dans bien des villes de notre pays pour dire leur volonté de voir les valeurs de la République respectées, portées haut, portées loin parce qu'elles sont des valeurs qui nous permettent de vivre ensemble, parce qu'elles sont des valeurs cardinales qui sont inscrites dans l'histoire séculaire de notre pays. Ces valeurs qui ont conduit bien des dirigeants français, là aussi de toutes sensibilités, à tenir le discours que les peuples du monde ont appris à aimer de la France, pour reprendre l'expression de François MITTERRAND. Et Marylise LEBRANCHU comme moi-même, comme d'autres participants à cette manifestation du 11 janvier, nous avons été fiers de voir la République unie, rassemblée, le peuple de France uni, rassemblé autour des valeurs de la République et nous avons été particulièrement émus de voir les 25 000 manifestants corses qui savent ce que sont les valeurs de la République lorsque l'essentiel est en jeu, qui les aiment profondément et qui ont entendu les défendre au même titre qu'elles étaient défendues partout ailleurs sur le continent au moment où l'essentiel était en jeu.

Eh bien dans ces moments-là, dans ma responsabilité de Ministre de l'Intérieur, qui avait vu des collaborateurs tomber sous le feu de barbares, j'ai vu un peuple uni, le peuple de France, dans le respect de toutes ses singularités, défendre ce qu'il y a de plus précieux : les valeurs de la République. Il y avait dans cette manifestation une dimension éminemment symbolique que j'ai trouvée finalement présente dans tous vos discours d'où que vous parliez, l'amour de la liberté, du respect de l'autre, de la fraternité, qui montrent que lorsque nous sommes dans des moments historiques singuliers où encore une fois il faut se dresser pour rappeler ce que nous sommes, il n'y a pas d'antagonisme entre l'unité des Français dans la République et le respect profond des singularités, des différences, parce que la République est aussi riche de tout cela. Et j'ai plaisir, en même temps que j'éprouve une immense tristesse parce que j'aurais aimé ne pas avoir à faire cette introduction, à l'exprimer devant votre assemblée.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est sur l'esprit de respect qui est celui de Marylise LEBRANCHU et le mien au moment où nous nous adressons à vous.

Marylise LEBRANCHU a fait un travail absolument remarquable, sans lequel je ne serais pas en situation de m'exprimer devant vous, au cours des derniers mois : travail de présence, travail de contact, travail d'écoute. Elle m'a souvent parlé de sa passion pour cette île, elle a manifesté aussi à plusieurs reprises dans nos échanges l'extrême connaissance qu'elle avait de vos questions et c'est dans nos échanges mutuels aussi que nous avons forgé les réponses que nous allons vous apporter aujourd'hui.

Enfin, je veux dire aussi mon respect profond pour le travail qui a été fait par votre assemblée sous l'impulsion et la présidence de vos deux présidents. Je veux saluer l'opiniâtreté parlementaire mais pas seulement du Président Paul GIACOBBI, qui n'est pas un visiteur du soir, puisqu'il est un visiteur de chaque instant. Je ne me souviens pas d'avoir eu avec lui, depuis que nous sommes au Parlement débattant de nos questions, de débats qui soient frelatés, où la franchise ne soit pas au rendez-vous, et je ne me souviens pas qu'il ait fait une pause au Parlement dans l'expression de ce à quoi il croit pour son île, mais pas seulement pour son île, pour le pays tout entier. Je sais qu'il a mis beaucoup d'énergie, beaucoup d'ardeur avec le Président BUCCHINI, à faire en sorte que le débat puisse avoir lieu et que les propositions puissent être esquissées au sein de votre assemblée.

Et si je sens une volonté dans cette assemblée de voir l'avenir de la Corse pris à bras-le-corps par le gouvernement, si je sens une attente très forte de la part de chacune et chacun d'entre vous, j'ai entendu aussi des nuances quant aux objectifs qu'il faut atteindre, non pas des désaccords, mais des nuances. Et on ne peut pas à la fois vouloir répondre aux attentes de l'Assemblée Territoriale de Corse finement et ne pas la laisser s'exprimer d'abord, avant que de lui répondre pour être sûr qu'on a bien compris. C'est la raison pour laquelle il était intéressant que vous vous exprimiez d'abord, non pas qu'on soit ignorant de ce que vous avez à nous dire, mais il était bon que nous ayons ce débat, vous l'avez souhaité, que vous vous exprimiez d'abord et que nous puissions répondre. Donc nous allons le faire.

Nous allons le faire non pas en convoquant les postures, non pas en convoquant le verbe, mais en convoquant les solutions, puisque c'est ce que vous souhaitez et c'est ce que l'on vous doit.

Je voudrais commencer par les différents sujets qui ont été évoqués au cours des derniers mois par les uns et les autres et sur lesquels j'ai indiqué, lorsque je suis venu au mois de juin, qu'il convenait d'apporter des réponses urgentes. Et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs, l'urgence de ces solutions appelait qu'on essaie de les trouver dans l'état du droit existant, non pas pour écarter l'idée qu'il pourrait y avoir un autre cadre législatif, qu'il puisse demain y avoir des réflexions constitutionnelles, mais si on veut aller vite parce qu'il y a urgence, préoccupation que vous avez tous exprimée, il faut qu'on soit capable de prendre les problèmes à bras-le-corps et d'y apporter des réponses aujourd'hui. Si on ne peut pas attendre, il faut répondre aujourd'hui.

Donc quels sont les sujets que vous avez évoqués et quelles sont les réponses que nous avons apportées, qui ne sont d'ailleurs pas du tout un solde de tout compte qui en appelle d'autres ? Mais faisons un point d'étape pour constater déjà que le dialogue entre nous est riche, qu'il n'y a pas d'indifférence du gouvernement et de l'Etat à l'égard des problèmes de la Corse et adossons-nous à ce qui a déjà été fait pour essayer d'aller plus loin. Ce n'est pas de mauvaise méthode que de consolider ce que nous avons déjà fait, non pas pour arrêter, mais pour aller plus loin. C'est l'esprit dans lequel nous sommes.

Il y a un problème en Corse qui est celui de la reconstitution des titres de propriété. Ce n'est pas neutre que de pouvoir régler ce problème qui est celui des arrêtés MIOT, qui a été évoqué de façon récurrente par l'ensemble des formations politiques ici présentes et les parlementaires pour essayer d'aboutir. Sur ce sujet-là sommes-nous restés inertes ? Le gouvernement a-t-il été indifférent aux questionnements des élus de Corse ? Absolument pas ! Il y a là des parlementaires de toutes sensibilités : Paul GIACOBBI, Camille de ROCCA SERRA, Laurent MARCANGELI, ils se souviennent que ce sont des amendements présentés par toutes les formations représentées au Parlement et par tous les parlementaires de Corse qui l'an dernier ont été reçus favorablement par mes soins lorsque j'étais ministre du budget, pour que l'on puisse sortir de la difficulté de la sortie des arrêtés MIOT au regard d'un certain nombre de règles constitutionnelles et européennes.

Ces amendements que j'avais acceptés, dont j'avais participé avec vous à la rédaction, n'ont pas été considérés comme constitutionnels. Avons-nous baissé les bras ? Avons-nous considéré que la Constitution, la décision du Conseil constitutionnel était un obstacle insurmontable ? Non ! Nous

l'avons prise en compte parce que l'on doit prendre en compte les décisions du Conseil constitutionnel et qu'à partir du moment où le Conseil constitutionnel dit le droit, nous devons trouver des chemins de droit pour arriver à surmonter l'obstacle. Nous l'avons fait cette année en prenant des amendements qui permettent de diminuer de 30 % le niveau des droits de succession qui seront acquittés par ceux qui accepteront de reconstituer les titres, en profitant d'ailleurs de l'outil qu'est le GIRTEC, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et la fin de l'année 2017. Donc ce sujet a progressé. Après que le Conseil constitutionnel a parlé, nous avons trouvé une solution et cette solution d'ailleurs, a été déclarée par le Conseil constitutionnel comme conforme à la Constitution.

Deuxième sujet qui a beaucoup été évoqué, c'est celui de la situation du logement, de la pression qui s'exerce sur le foncier. La volonté qui est celle des élus de l'Assemblée de faire en sorte qu'aucun Corse notamment qui se trouve en difficulté, parce qu'il y a beaucoup de pauvreté en Corse -vous l'avez dit tout à l'heure dans votre propos et vous avez raison de le considérer-, qu'il doit être possible, lorsqu'on est corse, que l'on vit en Corse, de pouvoir se loger en Corse et que la pression foncière qui s'exerce du fait d'un processus de spéculation ne permet pas toujours cela.

Eh bien nous avons là-aussi pris en compte les travaux qui ont été conduits : le PADDUC qui est un document que vous avez élaboré, qui est un document qui va bien au-delà de considérations d'urbanisme puisqu'il est une véritable directive territoriale d'aménagement, traite aussi de la manière dont nous devons articuler la question de la pression qui s'exerce sur le foncier, sur les espaces écologiques fragiles de l'île, qui sont un trésor pour l'île et la nécessité d'urbaniser et de construire.

Nous avons également indiqué que nous étions prêts à mobiliser tous les moyens de la loi ALUR pour faire en sorte de diminuer la pression qui s'exerce sur le foncier afin que des logements puissent être construits auxquels les Corses, notamment les plus modestes, puissent avoir accès. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle aussi nous avons indiqué à la collectivité dont vous êtes les élus, que nous étions prêts à doter d'instruments et de moyens l'Office foncier de Corse pour lui permettre de procéder à l'acquisition d'un certain nombre d'emprises qui permettraient de maîtriser le foncier.

Il y a la question de la langue. Nous n'allons pas, cet après-midi, inaugurer le centre de Bastelica, simplement parce que nous avons l'intention

d'avoir des positions décoratives. Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité pour l'île de voir le corse se développer et se parler. Et vous évoquiez, M. TALAMONI, la part de corse qu'il y a en moi, c'est simplement 25 %, et 25 % c'est déjà beaucoup sur quelqu'un qui a ma modeste taille. C'est beaucoup quantitativement. Et 25 % de sang corse qui coule dans vos veines, cela veut dire quelque chose en matière d'attachement à un territoire, à une île, à sa langue, à sa singularité, à ses paysages, à ses sites. Donc oui, le gouvernement souhaite que l'on parle davantage la langue corse, il y met des moyens : nous sommes en discussion avec l'université de Corte à laquelle nous avons fait des propositions en termes de création d'emplois d'enseignants et ces discussions, parce que je connais le niveau d'exigence de votre Président, peuvent se poursuivre jusqu'à ce que nous trouvions un accord qui permette d'être garantis que cette langue sera enseignée et parlée.

Donc je pourrais multiplier les exemples de sujets sur lesquels vous avez appelé notre attention et sur lesquels nous avons témoigné de notre disponibilité. Je veux le redire ici avec force et aussi avec solennité puisque c'est ainsi que vous vous êtes adressés à nous. Non seulement il n'y a pas d'indifférence du gouvernement français à l'égard de la Corse et de ses problèmes, mais il a une passion à vouloir les résoudre avec vous dans le respect des positions de chacun, dans la volonté par le dialogue de trouver les justes positions, les solutions vraies, les solutions urgentes qui permettent d'apporter immédiatement des réponses qui permettent d'avancer, même si ces réponses, encore une fois, ne sont pas un solde de tout compte au regard des ambitions que vous pouvez porter les uns et les autres.

Je pourrais aller encore au-delà dans le détail des sujets concrets sur lesquels nous sommes mobilisés, évoquer le crédit d'impôt investissement pour la Corse qui sera prorogé jusqu'en 2020, qui est de 20 % et qui permet chaque année à la Corse de bénéficier d'un soutien à hauteur de 40 M€.

Je pourrais parler du crédit d'impôt compétitivité-emploi dont l'île bénéficiera.

Je pourrais parler également du plan mis en place par Lionel JOSPIN, qui a permis à la Corse de bénéficier de près de 2 milliards de capacité d'investissements.

Je pourrais parler des statuts successifs dont a bénéficié votre collectivité, que vous avez bien voulu évoquer comme emblématique de la

capacité de l'Etat à dialoguer avec vous pour progresser depuis 1982 jusqu'en 2002 en passant par 1991, le statut JOXE.

Lorsque nous avons été en situation de responsabilités, nous avons toujours su trouver les bonnes réponses aux questions que vous posiez et d'ailleurs dans cette période que j'évoque, qui est quand même le temps long de l'histoire de la relation entre l'Etat et l'île de beauté, l'île n'a pas été maltraitée. Les budgets dont ont bénéficié les collectivités locales étaient de l'ordre de 12 M€ en 1982 (j'ai converti les francs en euros, je le dis pour tous ceux qui diraient « il s'est trompé ». Non ! J'ai converti les francs en euros). 790 millions d'euros aujourd'hui et un taux de croissance (je vous invite à regarder les chiffres) de la Corse entre 1982 et aujourd'hui qui n'a rien à envier à celui des autres régions de France.

Je le dis simplement pour rappeler qu'il est faux de dire qu'il n'y a pas eu un intérêt puissant des gouvernements pour la Corse. Et cet intérêt était normal, il était juste, il se justifiait par les atouts de l'île et les atouts que représentent l'île pour le pays tout entier. Donc il faut poursuivre cette collaboration, il faut poursuivre ce dialogue, il faut être capable de nous parler pour progresser davantage encore.

Et dans ce sens, vous nous faites des propositions. Vous attendez des réponses, nous sommes venus les donner.

D'abord je veux saluer l'excellence du travail qui a été réalisé par Pierre CHAUBON. Vous avez souhaité faire des propositions institutionnelles, je vous le dis sans tarder, nous les trouvons pertinentes, intéressantes dans leur orientation et le sens qu'elles indiquent. Et nous entendons par conséquent les faire nôtres. Cela devrait susciter d'ailleurs dans cette Assemblée, qui souhaite que nous puissions dans le dialogue cheminer ensemble, un début d'intérêt, je ne veux pas dire d'enthousiasme parce que je connais le tempérament de cette Assemblée et je désespère qu'un jour il soit possible pour un gouvernement de susciter un tel sentiment, mais en tous les cas un début d'intérêt.

Il y a une proposition de mise en place d'une collectivité territoriale unique, eh bien nous vous disons avec Marylise LEBRANCHU, chiche ! Mais comme « chiche » n'est pas de nature à vous satisfaire, n'est pas une expression corse, nous allons traduire ce « chiche » dans la loi NOTRe. Vous avez proposé que nous ne nous contentions pas de déclarations d'amour et que

nous puissions donner des preuves d'amour, nous allons le faire et nous proposons par conséquent que cette collectivité territoriale unique, comme vous l'avez souhaité, soit inclus par amendement dans la loi NOTRe.

La loi NOTRe c'est maintenant, pour reprendre un slogan. C'est maintenant, c'est-à-dire que l'amendement pourrait être présenté tout de suite, c'est notre intention. Cet amendement peut être un amendement gouvernemental, nous savons l'écrire puisque nous avons compris ce que vous voulez, mais il peut être aussi le résultat d'un dialogue entre nous et il peut être aussi sous-amendé ou éventuellement co-produit. Ce qui témoignera de notre capacité pleine et entière à entendre ce que vous souhaitez et à le traduire législativement dans les textes.

Quel pourrait être le contenu de cet amendement ?

Le contenu de cet amendement pourrait arrêter le principe de la collectivité unique que vous appelez de vos vœux et définir les modalités de la désignation de ses membres, de telle sorte à ce que la préoccupation qui est la vôtre, qui a été diversement exprimée, permette à la fois de garantir la pluralité des expressions des sensibilités tout en garantissant la « gouvernabilité » de l'Assemblée à laquelle vous tenez autant qu'à la représentation de toutes les sensibilités.

Il faudra ensuite renvoyer, si nous incluons cet amendement dans la loi NOTRe, à des ordonnances la possibilité de traiter les questions essentielles (la fiscalité, les budgets, l'organisation des agences et des différentes structures adossées à la collectivité) pour lui permettre de mener ses politiques, le statut des personnels... Tous ces sujets bien entendu qui ont vocation à être traités, pour des raisons qui tiennent à l'Etat de droit, dans des ordonnances n'ont pas vocation à être traités en chambre par un gouvernement qui, dès lors qu'il aurait pris cet amendement, oublierait de continuer à discuter avec vous sur les autres questions, cela déplairait aux deux présidents et à l'ensemble des élus.

Mais il y a un sujet qui peut faire l'objet d'injonctions contradictoires sur lesquelles il sera difficile de trancher. Parce que si comme vous le souhaitez, pour beaucoup d'entre vous, nous mettons dans un amendement co-produit ou sous-amendé la question de la création de la collectivité unique, nous ne pouvons pas dans le même amendement mettre le principe d'un référendum. Parce que si nous actons dans la loi la création de



ce que vous appelez de vos vœux, nous ne pouvons pas renvoyer à un référendum le soin de statuer sur ce qui sera inclus dans la loi.

Par conséquent, si vous ne souhaitez pas que l'on puisse faire la collectivité unique sans référendum, nous ne pourrons pas faire un amendement dans lequel nous inscrivons la collectivité unique. Il faudra se contenter de mettre en place un amendement dans lequel on arrêtera le principe d'un référendum, mais nous serons là confrontés à un autre sujet que je soumetts à votre réflexion et à votre intelligence collective, c'est que si l'idée est de prendre des décisions pour faire une collectivité locale unique en allant vite, si nous faisons un référendum, nous ne sommes pas garantis de pouvoir aller aussi vite que si nous inscrivons cette disposition d'ores et déjà dans un article.

J'ai fait un petit décompte en fonction de ce qu'est l'état du droit et le droit vous le savez, à un moment donné on ne peut pas aller contre les principes qu'il pose, sauf à prendre le risque de tout faire échouer. Si nous allons dans un amendement, dans lequel il y aura la collectivité unique, dès la loi NOTRe avec les ordonnances qui suivront dans la foulée, la collectivité unique peut être créée dès 2018 au plus tard. Si nous prenons un autre chemin, l'horizon s'éloigne d'au moins un an si ce n'est davantage. Il appartient donc à l'Assemblée de dire ce qu'elle souhaite. Vous avez souhaité que nous allions vite, nous irons vite ; vous avez souhaité un amendement, nous vous l'annonçons ; vous avez souhaité que nous puissions aller vite dans le respect de la possibilité des Corses de s'exprimer ; il vous appartient de choisir. Et comme nous sommes dans le souci du dialogue, nous poursuivrons le dialogue jusqu'au dépôt de cet amendement avec vous tous, de telle sorte à ce que les conditions dans lesquelles les choses seront mises en œuvre correspondent le plus exactement à l'objectif à atteindre dans le respect de la volonté de cette Assemblée dont j'ai compris qu'elle s'exprimait de façon forte mais avec quelques nuances entre ses formations, ce qui est bien légitime dans une assemblée démocratique.

Voilà très concrètement les réponses que nous voulions apporter. Je crois qu'elles sont précises. Sur tous les sujets que vous avez traités dans cette Assemblée, sur lesquels vous nous avez interpellés, je vous ai dit ce que nous avons fait, je vous ai dit ce que nous sommes prêts à faire. Vous pouvez constater que ce que nous sommes prêts à faire est exactement ce à quoi vous aspirez. Alors comme je ne veux pas occulter de débats et de sujets, j'ai bien entendu que ce que nous proposons là n'est pas la totalité de la demande

exprimée concernant notamment les aspects constitutionnels, mais il y a au moins un point sur lequel on peut tomber d'accord, sur un territoire qui aime la politique plus que tout autre, qui en maîtrise les subtilités et qui en a le goût jusqu'au plus grand raffinement rhétorique. En politique, il n'y a jamais de long terme là où il n'y a pas de court terme, jamais ! Donc si on veut des perspectives de long terme, il faut commencer concrètement par consolider les perspectives de court terme et les perspectives de court terme sont celles clairement que vous avez exprimées et que nous prenons avec la volonté de les traduire dans la loi, avec quelques sujets à trancher dans les conditions que je viens d'indiquer parce que de toute façon ce débat est inévitable et le reste se fait dans le temps, parce que, et je termine par-là, rejoignant alors là pour le coup l'ensemble des orateurs, la confiance est le moteur de tout.

Quand on aime un territoire, quand on respecte ses élus, quand on croit à la démocratie, quand on est attaché aux valeurs de la République, ce qu'il vaut d'ailleurs aimer lorsqu'on est ministre de l'intérieur, on essaie de dire la vérité à ceux que l'on respecte ; c'est ce que j'ai fait au mois de juin. La vérité est le moteur de l'action pour progresser, c'est ce que nous faisons aujourd'hui, et en même temps, lorsque la confiance se noue et qu'elle est sincère, les choses progressent.

Donc vous nous avez posé des questions, nous vous donnons les réponses. Il y a quelques sujets à trancher, les réponses vous appartiennent. A partir du moment où elles auront été tranchées, nous pourrons aller plus vite, et comme vous voulez aller vite, cela tombe bien. Donc je suis venu ici avec beaucoup de confiance, avec beaucoup de désir d'être à votre écoute parce que vous avez beaucoup à dire et vous l'avez prouvé aujourd'hui, et le désir aussi de faire en sorte que nous apportions de bonnes réponses toujours, absolument et éminemment républicaines, parce qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre tout cela.

Je vous remercie.

*(Applaudissements dans l'hémicycle)*

**Le Président BUCCHINI**

La parole est à Madame la Ministre.

**Mme Marylise LEBRANCHU**

Merci M. le Président de l'Assemblée de Corse, Dominique BUCCHINI,

Je salue bien évidemment le Président du Conseil Exécutif, Paul GIACOBBI,

Mesdames et Messieurs les Elus de Corse,  
Mesdames et Messieurs,

C'est vrai qu'il me reste, j'ai envie de dire peu de choses à dire après l'intervention de mon collègue, Bernard CAZENEUVE, sinon quelques précisions ou quelques observations dont les uns et les autres d'ailleurs ont déjà pu discuter il y a quelque temps. C'est une chance, je crois, et je partage l'enthousiasme du Ministre de l'Intérieur, même si je n'ai pas le 25 % qui chez moi pèserait d'ailleurs un peu plus, mais avec mes 50 %, faisant référence tout à l'heure à une intervention du Léon et du Trégor, c'est une chance, pour un ministre de la République, de pouvoir s'exprimer ici devant vous, parce que derrière vous, il y a surtout les Corses, et comme l'ensemble de nos concitoyens, ils attendent de voir leur pays se redresser, pour en retrouver la fierté et attendent –vous l'avez largement exprimé ce matin- d'être mieux accompagnés par la puissance publique au quotidien pour leur avenir collectif.

L'annonce que vient de faire le Ministre de l'Intérieur, concernant la création possible et prochaine d'une collectivité unique de Corse –collectivité en faveur de laquelle votre assemblée s'est prononcée dans sa très grande majorité, le 12 décembre dernier- constitue donc une avancée majeure et une avancée historique pour votre territoire bien évidemment, pour son développement, pour ses habitants, mais aussi pour la France, pour son action publique, pour son organisation territoriale et pour la reconnaissance de la diversité des territoires de France sur laquelle Bernard CAZENEUSE est intervenu longuement. C'est bien sûr une question institutionnelle, mais ce n'est pas que cela. Et au-delà de cela, bien sûr, il faudra parler ensemble gouvernance, compétence, budget, dialogue social. Je pense qu'il faut considérer cela comme une chance pour la Corse et pour les Corses.

Des questions techniques vont nous poser quelques interrogations aux uns et aux autres, nous les réglerons le plus vite possible, mais je pense qu'il faut que nous regardions ensemble comment, avec cette annonce institutionnelle, nous répondons aux autres défis de votre territoire pour

apporter emplois, logements, soutien, solidarité à l'ensemble des citoyens vivant en Corse. Ce que nous proposons ce matin, c'est la preuve que l'Etat, le Gouvernement, la Collectivité Territoriale de Corse œuvrent ensemble en bonne intelligence pour la Corse et pour ses habitants.

La création de cette collectivité est possible, Bernard CAZENEUVE l'a développé tout à l'heure, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, fruit d'un dialogue et ce dialogue, permettez-moi de le dire, au fond il s'est développé dans un temps court. Il y a effectivement moins de 18 mois que nous avons entamé nos échanges avec des travaux importants, d'abord avec le Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, qui a assuré le copilotage depuis 2013, puis avec son successeur, Bernard CAZENEUVE. Et lorsque j'étais venue devant vous en juillet, je m'étais engagée, afin de garantir une meilleure prise en compte des spécificités de l'île dans l'organisation institutionnelle du pays, à ce que la réforme territoriale fasse place à vos propositions et en dehors de ce qui vient d'être annoncé, je vous avais fait part du fait que les dispositions spécifiques à la Corse contenues déjà dans le projet de loi NOTRe, que je présentais alors dans tous les territoires de France, seraient inscrites à un article 13 et parole a été tenue.

En effet, l'article 13 rend applicables à la Corse toutes les dispositions législatives relatives aux régions, dès lors qu'elles ne sont pas contraires à celles qui régissent la Collectivité Territoriale de Corse et ce, sans que le législateur n'ait besoin de le mentionner explicitement à chaque intervention. Il prévoit aussi, parallèlement, une prolongation de deux ans du Plan exceptionnel d'investissements pour la Corse dont mon collègue a parlé, et un plan exceptionnel de soutien de l'Etat au développement d'infrastructures, d'équipements et de services collectifs dans l'île.

Je vous avais dit également, au mois de juillet, que dans le cadre de ce projet de loi, vous auriez toute latitude pour exposer et faire valoir vos vues ; ce projet de loi, vecteur législatif qui peut répondre à un certain nombre de demandes. C'est ce qui se vérifie aujourd'hui, puisque dans l'examen que nous avons entamé au Sénat, puis depuis mardi matin à la commission des lois de l'Assemblée nationale, nous avons, par exemple, réussi à faire voter au Sénat le dispositif de redevance pour le mouillage des bateaux dans les réserves naturelles. C'est un sujet qui peut paraître secondaire pour beaucoup, mais je veux noter à quel point ce vote du Sénat a une portée symbolique forte.

Nous voulons inscrire dans ce texte de loi, un titre consacré également au principe de création d'une Collectivité territoriale unique comme vient de le décrire Bernard CAZENEUVE. L'amendement qui peut porter cette proposition, qui doit porter cette proposition, doit être déposé pour le 17 février. C'est donc un engagement que nous prenons collectivement, Bernard CAZENEUVE et moi-même devant vous, que nous respecterons.

Cet amendement va prévoir le principe de création de la nouvelle collectivité unique en Corse, possible dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme je le disais en début de propos. Bien évidemment, entre les deux lectures du texte, nous aurons du temps pour échanger sur les caractéristiques, sur le mode de gouvernance, les compétences, le budget et bien évidemment nous allons nous appuyer sur l'ensemble des travaux et permettez-moi de saluer comme Bernard CAZENEUVE l'a fait tout à l'heure, Pierre CHAUBON qui aurait tellement voulu être parmi nous, de saluer en même temps M. l'Inspecteur Général COLOMBANI qui a donné beaucoup d'énergie et d'enthousiasme, mais aussi de précision et de rigueur à ces travaux.

La création de cette nouvelle collectivité emportera évidemment des conséquences pour les élus de Corse, puisqu'il faudra que ses représentants aient été désignés (cela a été rappelé à l'instant) lors de sa création. De nouvelles élections générales devront donc, si tout cela chemine, se tenir au mois de décembre 2017.

Les élections départementales, vous l'avez confirmé M. le Ministre de l'Intérieur, auront bien lieu en Corse, comme partout en France -c'est une question que mon collègue a développé tout à l'heure- au mois de mars prochain.

Les élections territoriales auront également lieu en Corse, comme dans le reste de la France, au mois de décembre de cette année. Simplement, si un des chemins est suivi qui vient d'être décrit, même s'il y a une alternative, les mandats des conseillers départementaux dans ce cas et des conseillers territoriaux seraient plus courts que dans le reste de notre pays. Il nous faudra être sur ce point, tout à fait clairs et transparents auprès des électeurs de Corse, afin d'assurer la lisibilité et la sincérité des scrutins à venir, même si j'ai entendu un certain nombre de questions concernant les compétences, le parlementaire Camille de ROCCA SERRA, si vigilant sur ce point, en discutera sans doute à l'Assemblée. Nous avons quand même dès la première lecture au Sénat, clarifié les choses et je pense que nos citoyens comprendront

que, ne serait-ce que sur les grandes notions de solidarité dont nous avons plus que jamais besoin, les départements ont toute leur place.

Pour aller un peu plus vite, je rappelle que la méthode de construction commune de ces 18 derniers mois, presque 18 mois, nous permet de définir ensemble la façon dont fonctionnera la future collectivité. Mais nous organiserons avec le Ministre de l'Intérieur une rencontre avec des élus corses, avant la fin du mois d'avril et nous serons entre les deux lectures. Donc il sera important que nous préparions bien ensemble, bien évidemment, la méthode et l'ordre du jour, mais aussi que nous soyons très attentifs les uns aux autres pour sortir de cette réunion avec un maximum de précisions pour la seconde lecture.

Nous allons donc ensemble franchir un grand pas dans les tout prochains mois ; un pas qui témoigne de la grande valeur de vos travaux communs, qui témoigne aussi de l'engagement que j'étais venue rappeler il y a plus d'un an de cela, que le Président de la République a pris auprès des Corses et de leurs représentants, qui témoigne enfin de la considération qu'a ce gouvernement, Bernard CAZENEUVE y a magnifiquement insisté avec les mots qu'il fallait, pour les élus de notre République sur tous les territoires de France.

Aussi, je ne doute pas, en dépit des quelques divergences de points de vue qui peuvent subsister, que nous parviendrons à conduire cette grande réforme institutionnelle pour la Corse. Que nous parviendrons aussi, sur les autres sujets soulevés par votre assemblée, à faire aboutir nos travaux. Personnellement, je veux que nous y arrivions, je crois que nous allons y arriver. Sur tous les sujets, nous devons être effectivement à votre écoute et à l'écoute des élus de la Corse.

Nous serons toujours prêts à construire avec vous des solutions pragmatiques pour permettre le développement équilibré et solidaire, mais nous devons aussi être attentifs à ce que les dispositifs que nous construisons soient efficaces et pérennes pour la Corse pour lui permettre de relever les défis qui sont les siens et valoriser davantage ses atouts.

Bien sûr, et Bernard CAZENEUVE y est aussi revenu, les conséquences de la pression foncière sont énormes ici. Il y a quelques autres territoires de France sur lesquels ce type de grandes difficultés à pouvoir accéder au logement existe. Si l'Office foncier de Corse, créé grâce au soutien

financier de l'Etat et à notre volonté veut y travailler, je pense qu'ensemble nous devons continuer à cheminer avec des élus d'ailleurs, d'autres zones littorales par exemple, pour trouver les solutions qui permettent à chacun de ne pas subir dans sa vie quotidienne les résultats d'une pression foncière qui devient insupportable à ceux qui n'accèdent pas au logement.

Donc en adaptant le droit commun, bien sûr nous devons permettre de construire davantage de logements en Corse, mais nous n'avons pas fini de travailler à ces solutions, au-delà de la question constitutionnelle qui vous a été opposée.

Concernant le développement effectif du bilinguisme, là j'en appelle à mes 50 % bretonne, mais je n'oublie pas non plus les 25 %, je vais les avoir toujours en tête désormais, de Bernard. Au-delà du sourire que nous avons choisi sur cette question, nous avons à être extrêmement vigilants sur nos grands principes républicains, mais nous avons à dire à quel point la diversité a renforcé toujours la République Française et la France, mais à quel point aussi la langue fait partie d'un patrimoine, d'une forte identité, d'une histoire et dans les mots que vous avez dit, il y a des choses que nous inscrirons sans doute à l'aune de ces discours qu'on n'oublie pas.

Cet après-midi le centre d'immersion linguistique de Bastelica nous permettra de développer un peu plus ce sujet d'avenir, mais le gouvernement est prêt à étudier avec vous plusieurs dispositifs pour favoriser l'apprentissage du corse tout au long des parcours scolaires et universitaires, on l'avait déjà juste effleuré avant l'été, nous continuerons. Et conformément aux engagements pris par le Président de la République, nous devons accorder une importance majeure dans le processus de ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires et nous devons trouver ces majorités que nous attendons, n'est-ce pas Messieurs les Parlementaires qui vous battez pour cela ?

Concernant la fiscalité, l'ancien ministre du budget a parfaitement décrit le sujet. Je dois porter à votre connaissance que le Secrétaire d'Etat au budget, Christian ECKERT, vous recevra très prochainement pour continuer à travailler avec vous et améliorer les dispositifs qui ont été décrits tout à l'heure par le ministre de l'intérieur.

Mesdames et Messieurs, avant de terminer cette intervention qui compte dans la vie des ministres que nous sommes, laissez-moi vous dire la

confiance qui est la mienne, à la veille de la création d'une nouvelle collectivité territoriale unique en Corse.

Confiance dans l'issue de nos travaux à venir, mais aussi dans l'issue de vos travaux dans les jours qui nous séparent de la première lecture et dans les quelques semaines que nous aurons avant la seconde. Mais aussi dire ma confiance dans la capacité de l'Etat et des collectivités à élaborer ensemble les réponses aux enjeux majeurs de la Corse.

Ma confiance aussi dans la capacité à accompagner les citoyens corses dans leur vie quotidienne par une action publique réinventée.

Confiance enfin dans la capacité de la Corse à continuer d'inspirer positivement notre droit national, à être un exemple pour d'autres collectivités.

Confiance donc dans l'avenir d'une Corse forte et dynamique. Et je retiendrai aussi de cette matinée des mots que vous avez dits différemment mais avec la même profonde conviction : solidarité, responsabilité, sincérité, respect des autres, liberté.

Et après la cérémonie de ce matin ou le rappel de ce que nous avons vu d'horreurs dans notre pays depuis le début de cette année, mais aussi de formidable unité le 11 janvier et après le 11 janvier, je voudrais dire que les mots que vous avez prononcés ce matin et que je viens de citer, ont une résonance toute particulière au sein de ce que les valeurs républicaines portent et ce mot le plus fort, celui de liberté, vous l'avez largement illustré ce matin avec les convictions qui sont les vôtres.

C'est vrai que ce travail aura été complexe, mais en tout cas il aura porté sans doute une grande idée de ce que sont les valeurs que nous partageons.

Et pour cela, très sincèrement, je vous remercie tous.

*(Applaudissements dans l'hémicycle)*

**La séance est levée à 12 h 35.**



## COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1ère SESSION ORDINAIRE POUR 2015  
COMPTE RENDU IN EXTENSO  
REUNION DES 5 ET 6 FEVRIER 2015

## INDEX DES INTERVENTIONS

6 FEVRIER 2015 PAGE 1 à 48

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
BUCCHINI Dominique	1 à 5
GIACOBBI Paul	5 à 6
de ROCCA SERRA Camille	7 à 10
SIMEONI Gilles	10 à 12
ANGELINI Jean-Christophe	12 à 14
ORSUCCI Jean-Charles	15 à 17

BASTELICA Etienne	17 à 21
CASTELLANI Pascaline	22 à 25
ORSINI Antoine	25 à 28
TALAMONI Jean-Guy	28 à 32
CAZENEUVE Bernard	33 à 42
LEBRANCHU Marylise	43 à 48